L'UNION SPIRITE
BORDELAISE

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

Publiée sous la direction de

M. AUGUSTE BEZ

« Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Esprit et en vérité. »
(*Évang.* selon S. JEAN, ch. IV, v. 24.)

PREMIÈRE ANNÉE. N° 12. 22 AOUT 1865.

TABLE DES MATIÈRES DU N° 12.

Pag.

Le Spiritisme et M. F. Fumeaux (S. J.), *suite et fin*... 265

Correspondance :

Lettre J. Delaby 282

TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME 287

BORDEAUX

BUREAUX : 19, RUE DU PALAIS DE L'OMBRIÈRE.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

L'Union spirite bordelaise paraît les 1er, 8, 15 et 22 de chaque mois, par livraisons de 24 pages, avec couverture imprimée. Elle forme *tous les trois mois* un beau volume de 300 pages environ avec table des matières et couverture spéciales.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr.; trois mois, 3 fr. 50 c.

On s'abonne en envoyant le montant de l'abonnement en un mandat sur la poste au nom du directeur-gérant.

Des dépôts de *l'Union spirite bordelaise* sont établis :

A Bordeaux, chez les principaux libraires,

A Paris, chez LEDOYEN, libraire-éditeur, Galerie d'Orléans, au Palais-Royal;

A Lyon, chez DUPERRET, libraire-éditeur, rue Bourbon;

A Marseille, chez Ch. BÉRARD, libraire-éditeur, 22, rue Noailles,

A Toulouse, chez GIMET, libraire-éditeur, rue des Balances.

Prix du numéro séparé : 30 centimes.

AVIS

L'Union spirite bordelaise sera servie sans rémunération pendant

6 mois aux abonnés à la 3e année de *la Ruche spirite bordelaise;*

4 mois aux abonnés à la 2e année complète du *Sauveur des Peuples;*

3 mois aux abonnés jusqu'au 1er janvier à *la Voix d'Outre-Tombe.*

Nous prions les personnes qui sont dans l'intention de ne pas s'abonner, de nous retourner le présent numéro avec la bande et le mot REFUSÉ.

EN VENTE

dans les bureaux de L'UNION SPIRITE BORDELAISE.

La Ruche spirite bordelaise, 1re et 2e années. Chaque année un beau volume grand in-8o de 400 pages. Prix chaque . . . . F. 5

Le Sauveur des Peuples, 1re année, collection complète avec couverture et table des matières. Prix. 5

Ce qui a paru de la seconde année 2

La Voix d'Outre-Tombe, collection complète 3

L'UNION SPIRITE BORDELAISE

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

PREMIÈRE ANNÉE. N° 12. 22 AOUT 1865.

LE SPIRITISME ET M. F. FUMEAUX (S. J.)

Suite et fin. (1)

L'existence des *démons* ne saurait pourtant être révoquée en doute. Nier les démons, nier leur intervention dans les affaires de la vie humaine, nier aussi leur action sur certains individus qui sont, par eux, obsédés, possédés et torturés, ce serait à la fois nier l'histoire et les saints Livres.

Mais est-il besoin pour se rendre compte de la nature de ces agents, aussi forts qu'invisibles, est-il besoin de recourir à des dogmes révoltants qui, pris à la lettre, nous amènent forcément à méconnaître un des attributs infinis de l'Être suprême : sa bonté ou sa justice? Nous ne le pensons pas. Voici, du reste, comment ce spiritisme, que M. Fumeaux signale comme une doctrine monstrueuse, impie et sacrilége, explique la nature et l'intervention des Esprits (anges et démons). Entre son explication claire et logique et complètement en rapport avec l'idée que nous devons avoir de l'infinie perfection

(1) Voir N° 11, pages 241 et suivantes.

de Dieu, et cette fable de la chute des Anges, adoptée par l'Église de Rome, aux hommes de bon sens et de raison incombe le droit de choisir.

« *Toutes* les âmes ou Esprits sont créés simples et ignorants, c'est-à-dire sans connaissance et sans conscience du bien et du mal, mais aptes à acquérir tout ce qui leur manque ; ils l'acquièrent par le travail ; le but, qui est la perfection, est le même pour tous ; ils y arrivent plus ou moins promptement en vertu de leur libre-arbitre et en raison de leurs efforts ; tous ont les mêmes degrés à parcourir, le même travail à accomplir ; Dieu ne fait la part ni plus large, ni plus facile aux uns qu'aux autres, parce que *tous sont ses enfants,* et qu'étant juste, *il n'a de préférence pour aucun.* Il leur dit : Voici la loi qui doit être votre règle de conduite ; elle seule peut vous mener au but : tout ce qui est conforme à cette loi est le bien, tout ce qui y est contraire est le mal. *Vous êtes libres de l'observer ou de l'enfreindre, et vous serez ainsi les arbitres de votre propre sort.* Dieu n'a donc point créé le mal ; toutes ses lois sont pour le bien ; c'est l'homme lui-même qui crée le mal en enfreignant les lois de Dieu.

» Mais l'âme, dans les premières phases de son existence, manque d'expérience ; c'est pourquoi elle est faillible. Dieu ne la lui donne pas, mais il lui donne les moyens de l'acquérir ; chaque faux pas dans la voie du mal est pour elle un retard ; elle en subit les conséquences et apprend à ses dépens ce qu'elle doit éviter. C'est ainsi que peu à peu elle se développe, se perfectionne et avance dans la hiérarchie spirituelle, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à l'état de *pur Esprit* ou d'*Ange.* Les anges sont donc *les âmes des hommes arrivées au degré de perfection que comporte la créature,* et jouissant de la plénitude de la félicité promise. Avant d'avoir atteint le degré suprême, ils jouissent d'un bonheur relatif à leur avancement ; mais ce bonheur n'est point dans l'oisiveté ; il est dans les fonctions qu'il plaît à Dieu de leur confier, et qu'ils sont heureux de remplir.

» L'humanité n'est point bornée à la terre ; elle occupe les

innombrables mondes qui circulent dans l'espace ; elle a occupé ceux qui ont disparu, et occupera ceux qui se formeront. *Dieu a créé de toute éternité, et il crée sans cesse.* Longtemps avant que la terre existât, quelque ancienneté qu'on lui suppose, il y avait eu sur d'autres mondes des Esprits incarnés qui ont parcouru les mêmes étapes que nous, Esprits de formation plus récente, parcourons en ce moment, et qui sont arrivés au but avant même que nous fussions sortis des mains du Créateur. *De toute éternité il y a donc eu des Anges ou purs Esprits ;* mais leur existence humanitaire se perdant pour nous dans l'infini du passé, c'est pour nous comme s'ils eussent toujours été des anges.

» Ainsi se trouve réalisée *la grande loi de l'unité de la création ;* Dieu n'a jamais été inactif ; il a toujours eu de purs Esprits éprouvés et éclairés pour la transmission de ses ordres et pour la direction de toutes les parties de l'univers. Il n'a donc pas eu besoin de créer *des êtres privilégiés, exempts de charges;* tous, anciens ou nouveaux, ont conquis leurs grades dans la lutte et par leur propre mérite ; tous, enfin, sont les fils de leurs œuvres. Ainsi s'accomplit également la souveraine justice de Dieu. » (1)

Voilà pour les *Anges* ou Esprits, devenus par leur perfectionnement individuel, dignes d'être admis auprès du trône de Dieu et de lui servir de messagers et d'interprètes. Voyons maintenant ce que sont les *Démons* ou Esprits non encore épurés.

« Selon le spiritisme, ni les anges ni les démons ne sont des êtres à part ; *la création des êtres intelligents est une.* Unis à des corps matériels, ils constituent l'humanité, qui peuple la terre et les autres sphères habitées ; dégagés de ce corps, ils constituent le monde spirituel ou des Esprits qui peuple les espaces. Dieu les a créés perfectibles ; il leur a donné pour but la perfection et le bonheur qui en est la conséquence, mais il ne leur

---

(1) Allan Kardec, *le Ciel et l'Enfer selon le spiritisme,* pages 111 et suiv.

a pas donné la perfection ; *il a voulu qu'ils la dussent à leur travail personnel, afin qu'ils en eussent le mérite.* Depuis l'instant de leur formation, ils progressent soit à l'état d'incarnation, soit à l'état spirituel ; arrivés à l'apogée, ils sont *purs Esprits* ou *Anges*, selon l'appellation vulgaire ; de sorte que, *depuis l'embryon de l'être intelligent jusqu'à l'ange, il y a une chaîne non interrompue, dont chaque chaînon marque un degré dans le progrès.*

» Il en résulte qu'il existe des Esprits à tous les degrés d'avancement moral et intellectuel, selon qu'ils sont en haut, en bas ou au milieu de l'échelle. Il y en a, par conséquent, à tous les degrés de savoir et d'ignorance, de bonté et de méchanceté. *Dans les rangs inférieurs, il en est qui sont encore profondément enclins au mal, et qui s'y complaisent.* On peut les appeler *démons*, si l'on veut, *car ils sont capables de tous les méfaits attribués à ces derniers.*

» Selon la doctrine de l'Église, les démons ont été créés bons et sont devenus mauvais par leur désobéissance ; ce sont des anges déchus ; ils ont été placés par Dieu en haut de l'échelle et ils en sont descendus. Selon le spiritisme, ce sont des Esprits imparfaits, mais qui s'amélioreront ; ils sont encore au bas de l'échelle et ils monteront.

» Pendant les premières périodes de leur existence, les Esprits sont assujétis à l'incarnation matérielle qui est nécessaire à leur développement, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à un certain degré. Le nombre des incarnations est indéterminé et subordonné à la rapidité du progrès ; le progrès est en raison du travail et de la bonne volonté de l'Esprit qui agit en toute circonstance en vertu de son libre-arbitre. Ceux qui, par leur insouciance, leur négligence, leur obstination et leur mauvais vouloir, restent plus longtemps dans les rangs inférieurs en portent la peine, et l'habitude du mal leur rend plus difficile d'en sortir ; *mais il arrive un temps où ils se lassent de l'existence pénible et des souffrances qui en sont la conséquence ;* c'est alors que, comparant leur situation à celle des bons Esprits, ils comprennent que

leur intérêt est dans le bien, et ils cherchent à s'améliorer, *mais ils le font de leur propre volonté* et sans y être contraints. *Ils sont soumis à la loi du progrès par leur aptitude à progresser, mais ils ne progressent point malgré eux.* Dieu leur en fournit sans cesse les moyens, mais ils sont libres d'en profiter ou non. Si le progrès était obligatoire, ils n'auraient aucun mérite, et Dieu veut qu'ils aient celui de leurs œuvres ; il n'en place aucun au premier rang par privilége ; le premier rang est ouvert à tous, mais ils n'y arrivent que par leurs efforts. Les anges les plus élevés ont conquis leur grade comme les autres en passant par la route commune. Tous, depuis le sommet jusqu'à la base, ont appartenu ou appartiennent encore à l'humanité.

» Les hommes sont ainsi des Esprits incarnés, plus ou moins avancés, et les Esprits sont les âmes des hommes qui ont quitté leur enveloppe matérielle. La vie spirituelle est la vie normale de l'Esprit ; le corps n'est qu'un vêtement temporaire approprié aux fonctions qu'ils doivent remplir sur la terre.

» Les Esprits apportent dans l'incarnation leurs qualités d'Esprit ; ceux qui sont plus avancés, bons, intelligents, instruits, font les hommes *instinctivement* bons et intelligents et aptes à acquérir avec facilité de nouvelles connaissances ; de même, les hommes, en mourant, fournissent au monde spirituel des Esprits bons ou mauvais, avancés ou arriérés. Le monde corporel et le monde spirituel se déversent ainsi constamment l'un dans l'autre.

» Parmi les mauvais Esprits, il en est qui ont toute la perversité des démons, et à qui peut s'appliquer de tout point le portrait que l'on fait de ces derniers. Dans leur incarnation, ils produisent ces hommes pervers et astucieux qui se complaisent dans le mal, qui semblent nés pour le malheur de tous ceux qu'ils attirent dans leur intimité, et dont on peut dire, sans leur faire injure, que ce sont des démons incarnés. » (1)

Nous savons bien que M. Fumeaux et *tutti quanti*

---

(1) Allan Kardec, *le Ciel et l'Enfer selon le spiritisme,* pages 133 et suiv.

vont jeter les hauts cris et dire à leurs ouailles que cette doctrine impie et sacrilége est en opposition avec les saints conciles, qu'elle renverse les sacrés canons, et que, par suite, il faut lui jeter l'anathème. Et que nous importent, à nous qui cherchons la vérité, vos conciles et leurs canons, vos docteurs et leurs menaces! Parce qu'ils n'auront su formuler que des dogmes impossibles, devons-nous repousser la vérité dont nous avons tant besoin et qui nous vient d'une autre source? Parce que vos Pères ont anathématisé la croyance aux antipodes, parce que Galilée dut rétracter ses écrits pour éviter le bûcher, parce que Aonius Paléanius, et avec lui tant d'autres, fut condamné et brûlé vif pour avoir osé dire « qu'il y a du bon dans Luther et du mauvais dans l'Inquisition, » devons-nous croire en aveugles que la terre n'est pas ronde, qu'elle est immobile dans l'espace alors que tous les astres se meuvent autour d'elle, et, enfin, que l'Inquisition est une institution parfaite dont on ne saurait trop demander le retour?

Nous sommes des hommes de libre-arbitre et de progrès; vos dogmes sont destinés à étouffer et le progrès et surtout le libre-arbitre. Anathématisez-nous tant qu'il vous plaira, mais ne venez pas nous imposer vos dogmes : ils ne sauraient nous convenir.

Toute doctrine, si belle qu'elle soit, n'a vraiment de valeur que si elle est confirmée par les faits, que si, en un mot, elle est pratique. Mettons donc en contact avec les faits les deux doctrines ci-dessus énoncées, et voyons celle qui en donnera une explication plus plausible, plus rationnelle, plus conforme à la perfection infinie de Dieu.

Si les démons sont des anges déchus, c'est-à-dire des êtres spirituels *d'une nature supérieure à la nôtre*, et conservant, même après leur chute, cette supériorité de nature, Dieu est-il juste, est-il bon de leur permettre de venir nous entraîner au mal, puisque, par notre infériorité, nous ne saurions lutter avec chances égales? Si toutes les religions autres que la religion catholique, si toutes les sociétés, fussent-elles même de bienfaisance, autres que celles fondées par la religion catholique, sont fondées et présidées par les démons, et, par suite, tous leurs adeptes et leurs adhérents irrévocablement damnés, (1) Dieu est-il juste, est-il bon de laisser ainsi les anges déchus envelopper de leurs filets inextricables les neuf dixièmes de la population de notre globe, ou bien ne peut-il l'empêcher? Si tous les Esprits qui se manifestent médianimiquement aux spirites sont des suppôts de l'Enfer, des anges de ténèbres déchaînés pour nous perdre, Dieu est-il juste, est-il bon de ne pas l'empêcher, ou, au moins, de contrebalancer leur influence par l'influence des bons anges qu'il enverrait se communiquer par les mêmes moyens, ou bien est-il forcé de subir la volonté du Diable, et d'assister, impassible, à l'extermination de ses enfants? Mais alors votre Dieu n'est pas le Dieu que nous aimons et que nous adorons, le Dieu tout-puissant et infiniment parfait, et nous aurions raison de dire qu'à côté de lui il a laissé s'établir un autre Dieu, le Dieu du Mal, son ennemi acharné, plus fort et plus puissant que lui!

---

(1) *Le Diable existe-t-il et que fait-il?* chap. XX.

Mais, répliquerez-vous : S'il est vrai que le Diable nous entoure sans cesse de ses piéges perfides, Dieu ne nous a pas laissés sans armes pour détourner ses coups. Au contraire, il nous en a abondamment pourvus, et ces armes les voici : jugez de leur puissance et combien elles rendent invulnérables tous ceux qui savent s'en servir : Nous avons d'abord l'*exorcisme*, « cérémonie par laquelle les ministres de l'Église commandent avec autorité aux démons de laisser en liberté les personnes dont ils possèdent ou obsèdent le corps, et de se retirer des autres créatures dont ces Esprits malins abusent quelquefois par la permission de Dieu, depuis qu'elles leur ont été, en quelque sorte, assujéties par la perte que l'homme a faite par son péché, de l'empire qu'il avait sur elles. » (1) Nous avons ensuite l'*huile sainte*, l'*eau bénite* exorcisée par ces paroles : « Je t'exorcise, créature de l'eau, au nom de Dieu le Père tout-puissant, au nom de Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur, et en la vertu de l'Esprit-Saint, afin que tu deviennes *eau exorcisée* pour mettre en fuite toute la puissance de l'ennemi, pour déraciner et déplanter l'ennemi lui-même avec ses anges apostats, par la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » — « Grâce à cette prière de l'Église, dit le savant théologien auquel nous l'empruntons, (2) l'*eau bénite*, employée avec religion, éloigne le Diable, tourmenté, non par l'eau, mais par la vertu divine dont cette eau est le réceptacle. » Nous avons aussi le *signe de la croix* et *les*

---

(1) *Rituel romain à l'usage du diocèse de Bordeaux*. Inst. XI.

(2) *Le Diable existe-t-il et que fait-il?* par M. Delaporte, page 94.

reliques des saints. « A la glorieuse poussière de ses amis, Dieu communique une vertu surnaturelle, féconde en merveilles de tout genre, mais surtout terrible à l'Enfer. » (1) Nous avons enfin le « pain des forts, » qui se compose du *baptême* et de la *sainte Eucharistie.* « Aussitôt qu'un chrétien se nourrit du *pain des forts*, fréquemment et dignement, comme parle saint Vincent-de-Paul, tout change; ce chrétien s'en revient de la Table sainte *semblable à un lion; enflammé du feu divin, terrible aux démons* » (ce sont les paroles de l'illustre saint Jean-Chrysostome). (2) Puis *Marie, la Mère de Dieu*, dont le nom a causé à l'Enfer une terreur si vive; puis encore les *images* de Jésus, de Marie et des Saints; la vertu des *Ave Maria*, du *Souvenez-vous*, du *Chapelet*, du *Scapulaire*, de cette petite *médaille* qui rappelle le souvenir de la Vierge sans tache; (3) et enfin, en dernier lieu, l'*assistance angélique*, le *recours à l'Ange gardien.*

Volontiers. Mais ces armes, pourquoi Dieu ne les a-t-il pas mises à la disposition de tous les hommes? Pourquoi, par exemple, l'*huile sainte*, l'*eau bénite*, les *os* et les *statues* ou *images* des saints personnages catholiques auraient seuls un pouvoir sur le Diable, alors que les amulettes et les ossements provenant des autres religions (qui réunissent dans leur sein les neuf dixièmes de la population du globe) auraient, au contraire, la vertu de l'attirer? Pour-

---

(1) *Le Diable existe-t-il et que fait-il?* page 96.
(2) *Ibidib.*, page 101.
(3) *Ibidib.*, page 105.

quoi, enfin, le salut ne serait-il possible que dans le sein de cette minime agglomération d'hommes qu'on nomme l'Église catholique? Et puis, comment s'expliquer aussi que, bien souvent, ces armes que vous dites invincibles, n'aient abouti qu'à des défaites complètes, alors même qu'elles étaient maniées par des curés, des évêques et des archevêques? Avons-nous besoin de secouer les rayons poudreux de nos bibliothèques pour y trouver de semblables triomphes du Diable sur l'Église armée de tout son attirail de guerre? Certes, non! ces faits se passent de nos jours assez souvent pour que personne n'en ignore, et nous pourrions notamment signaler à M. Fumeaux l'histoire d'un objet apporté par un Esprit à une jeune dame, objet exorcisé par un évêque que M. Fumeaux connaît et enlevé, *presque après l'exorcisme,* par le même Esprit qui le remit à sa propriétaire. Mais ne nous appuyons pas sur des faits qui n'ont pas encore été livrés à la publicité. Citons seulement ce qui s'est passé les 30 avril et 1er mai 1864 à Morzines (Haute-Savoie).

Voici ce que publiait, le 15 mai 1864, M. Lafontaine, de Genève, dans son journal, *le Magnétiseur :*

« L'épidémie démoniaque qui règne depuis 1857 dans le bourg de Morzines et les hameaux voisins, situés au milieu des montagnes de la Haute-Savoie, n'a pas encore cessé ses ravages. Le Gouvernement français, depuis que la Savoie lui appartient, s'en est ému. Il a envoyé sur les lieux des hommes spéciaux, intelligents et capables, inspecteurs des maisons d'aliénés, etc., pour étudier la nature et observer la marche de cette maladie. Ils ont pris quelques mesures, ils ont essayé du déplacement, et ont fait transporter ces filles malades à Chambéry, à Annecy, à Evian, à Thonon, etc.; mais les résultats de ces tentatives n'ont pas été

satisfaisants; malgré les traitements médicaux qu'on a jugé convenable d'y joindre, les guérisons ont été peu nombreuses, et lorsque les malheureuses filles sont revenues au pays, elles sont retombées dans le même état de souffrance.

» Après avoir atteint d'abord les enfants, les jeunes filles, cette épidémie s'est étendue aux mères de famille et aux femmes âgées. Peu d'hommes en ont ressenti l'influence; cependant, il en est un auquel elle a coûté la vie; ce malheureux s'était glissé dans un espace étroit, entre un poêle et un mur, dont il prétendait ne pouvoir sortir; il est resté là pendant un mois, sans vouloir prendre aucune nourriture; il y est mort d'épuisement et d'inanition, victime de son imagination frappée.

» Les envoyés du Gouvernement français ont fait des rapports, dans l'un desquels M. Constant, entre autres, déclarait que le petit nombre de guérisons accomplies chez cette population *étaient dues au magnétisme employé par moi,* à Genève, sur les filles et sur les femmes qu'on m'avait amenées en 1858 et 1859.

» Nos lecteurs savent que ce fléau, attribué par les bons paysans de Morzines et, ce qui est plus fâcheux, par leurs conducteurs spirituels, *à la puissance du Démon,* se manifeste chez ceux qu'il saisit par des convulsions violentes accompagnées de cris, de maux d'estomac et des faits de la plus étonnante gymnastique, sans parler des jurements et autres procédés scandaleux dont les malades se rendent coupables sitôt qu'on les contraint à entrer dans une église.

» Nous sommes parvenu à guérir plusieurs de ces malades, qui n'ont subi aucune autre attaque tant qu'ils ont habité loin des influences fâcheuses de la contagion et des esprits frappés de leur pays; mais à Morzines le mal horrible n'a pas cessé de faire des ravages parmi cette malheureuse population, et le nombre de ses victimes est, au contraire, allé croissant; *en vain a-t-on prodigué les prières et les exorcismes,* en vain a-t-on transporté les malades dans les hôpitaux de différentes villes éloignées, le fléau, qui s'attache en général aux jeunes filles dont l'imagination est plus vive, s'est acharné sur sa proie, et les seules guérisons que

l'on ait pu constater sont celles que nous avons opérées et dont nous avons rendu compte dans ce journal.

» Enfin, à bout de moyens, on a voulu tenter un grand coup; Mgr Maguin, évêque d'Annecy, fit annoncer dernièrement qu'il se rendrait à Morzines, tant pour confirmer ceux des habitants qui n'avaient pas encore reçu ce sacrement, que *pour aviser aux moyens de vaincre* la terrible maladie. Les bonnes gens du village espéraient merveilles de cette visite.

» Elle eut lieu samedi 30 avril et dimanche 1er mai, et voici les circonstances qui l'ont signalée :

» Samedi, vers quatre heures, le prélat s'est approché du village. Il était à cheval, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques. On avait cherché à réunir les malades dans l'église; on en avait contraint quelques-uns à s'y rendre. Dès que l'évêque eut mis le pied sur les terres de Morzines, dit un témoin oculaire, les possédées sentant qu'il s'approchait, furent saisies des convulsions les plus violentes; et en particulier, celles qui étaient renfermées dans l'église, poussèrent des cris et des hurlements qui n'avaient rien d'humain. Toutes les jeunes filles qui, à diverses époques, avaient été atteintes de la maladie, en subirent le retour, et l'on en vit plusieurs, qui depuis cinq ans n'en avaient reçu aucune atteinte, tomber en proie au paroxisme le plus effrayant de ces crises horribles. L'Évêque lui-même pâlit à l'ouïe des hurlements qui accueillirent son arrivée; néanmoins, il continua à s'avancer vers l'église, malgré les vociférations de quelques malades qui avaient échappé aux mains de leurs gardiens pour s'élancer au-devant de lui et l'injurier. Il mit pied à terre à la porte du temple et y pénétra avec dignité; mais à peine y fut-il entré que le désordre redoubla; ce fut alors une scène véritablement infernale.

» Les possédées, au nombre d'environ soixante et dix, avec un seul homme, juraient, rugissaient, bondissaient en tous sens; cela dura plusieurs heures, et lorsque le prélat voulut procéder à la confirmation, leur fureur redoubla, s'il est possible; on dut les traîner près de l'autel; sept, huit hommes durent plusieurs

fois réunir leurs efforts pour vaincre la résistance de quelques-unes; les gendarmes leur prêtèrent main-forte. L'évêque devait partir à quatre heures; à sept heures du soir, il était encore dans l'église, où l'on ne pouvait venir à bout de lui amener trois malades; on parvint à en traîner deux, haletantes, l'écume à la bouche, le blasphème aux lèvres, jusqu'aux pieds du Prélat. La dernière résista à tous les efforts; l'évêque, brisé de fatigue et d'émotion, *dut renoncer à lui imposer les mains;* il sortit de l'église, tremblant, bouleversé, les jambes couvertes de contusions reçues des possédées tandis qu'elles se démenaient sous sa bénédiction.

» Il quitta le village en laissant aux habitants de bonnes paroles, mais sans leur cacher l'impression profonde de stupeur qu'il avait éprouvée en présence d'un mal qu'il ne pouvait se représenter aussi grand. Il termina en avouant « *qu'il ne s'était* » *pas trouvé assez fort pour conjurer la plaie qu'il était venu* » *guérir, et en promettant de revenir au plus tôt muni de pou-* » *voirs plus étendus.* »

Un autre journal, le *Courrier des Alpes*, publie des mêmes faits la relation succincte que voici :

« On s'entretient beaucoup à Annecy d'un incident aussi douloureux qu'inattendu, qui a signalé la tournée de Mgr Maguin, notre digne prélat. Chacun connaît la triste et singulière maladie qui afflige, depuis bien des années, la commune de Morzines, et à laquelle on ne sait trop quel nom donner; la science s'y perd. Certain public a caractérisé cette maladie, qui pèse principalement sur les femmes, en appelant ceux qui en sont atteints : les *possédés;* beaucoup d'habitants de la commune sont, en effet, dans la persuasion qu'un sort a été jeté sur cette localité.

» On se rappelle aussi que, en 1862, un certain nombre de personnes frappées de cette étrange maladie, qui produit tous les effets de la folie furieuse sans en avoir le caractère, furent disséminées dans divers hôpitaux, sur divers points de la France, et en revinrent parfaitement guéries. Cette année, la maladie a

gagné d'autres personnes et a pris, depuis quelque temps, des proportions effrayantes.

» C'est dans ces circonstances que Mgr Maguin, n'écoutant que sa charité, a fait sa tournée pastorale à Morzines, et c'est au moment où il administrait le sacrement de confirmation qu'une crise s'est tout à coup emparée d'un certain nombre de ces malheureux qui assistaient à la cérémonie ou en faisaient partie. *Un affreux scandale a eu lieu alors dans l'église. Les détails de cette scène sont trop affligeants pour être relatés.*

» Je me bornerai à dire que l'Administration supérieure s'est émue de cette triste affaire, et qu'un détachement de trente hommes d'infanterie a été envoyé sur les lieux ; je tiens aussi de bonne source que ce détachement sera doublé et commandé par un officier supérieur chargé d'instructions étendues. Il va sans dire que d'autres mesures seront prises, telles, par exemple, que l'envoi de médecins spéciaux chargés d'étudier la maladie ; la force armée aura pour mission de protéger les personnes. »

Voilà les faits : La seule présence de l'Evêque, de son cortége et des armes qu'il apporte pour combattre les démons de Morzines met ceux-ci dans un état de révolte terrible, qui se traduit par une crise des plus violentes et *la possession instantanée de toutes les malades qui, à diverses époques, avaient été atteintes de la maladie,* de quelques-unes même qui, *depuis cinq ans, n'en avaient reçu aucune atteinte.* Mais, dira-t-on, là, précisément, est la preuve de l'obsession, de la possession par les démons. D'accord, mais, là aussi, est la preuve irréfutable que ces démons ont été plus forts que les armes spirituelles que vous prétendez posséder pour les combattre. L'aveu de votre Evêque est des plus caractéristiques : « *Il ter-* » *mina en avouant qu'il ne s'était pas trouvé assez fort* » *pour conjurer la plaie qu'il était venu guérir.* » Rap-

prochez ces paroles de celles-ci prononcées à diverses reprises et dans des circonstances analogues par les pauvres victimes : « *Ces prêtres ne sont pas assez saints » pour avoir action sur les démons; ce sont de saints » prêtres, de saints évêques qu'il nous faut,* » (1) et vous aurez la clé de la situation.

Mais devant ces faits, comment aurait agi le spiritisme? Il aurait agi comme il l'a fait dans divers cas analogues où ses travaux ont été couronnés de succès. (2) Ces Esprits obsesseurs étant considérés par lui comme des Esprits arriérés, malfaisants, mais *perfectibles,* attirés auprès des habitants de Morzines, soit par des idées de vengeance, soit par tout autre motif dont on trouverait les secrets dans les existences antérieures des obsesseurs et des obsédés, au lieu de chercher à les intimider par des cérémonies dont ils ne font que rire et dont ils montrent l'impuissance par un redoublement de fureur, le spiritisme se serait attaché à démontrer à ces Esprits qu'en agissant ainsi, en se vengeant, en torturant des êtres qui, en définitive, sont leurs frères, ils sont dans une mauvaise voie et qu'ils ne seront heureux que quand ils en seront sortis. Au lieu de les menacer et de leur crier fièrement « *Vade retro Satanas!* » il les aurait pris par la moralisation et la persuasion, et non pas instantanément, sans doute, car un être pervers ne se transforme pas tout à coup, mais infailliblement, après un

(1) Voir la brochure sur l'épidémie de Morzines, par le docteur Constant.

(2) Voir la *Revue spirite,* décembre 1863, janvier, février, mars, juin 1864 et janvier 1865; la *Ruche spirite bordelaise*, août 1863 et novembre 1864; la *Voix d'Outre-Tombe,* Nos 16 à 20 et Nos 34 à 38; l'*Union spirite bordelaise,* Nos 1 et 9.

temps plus ou moins long, ces Esprits, reconnaissant leurs torts, se seraient amendés et auraient abandonné leurs victimes. Étant donné plus de temps, plus de travaux, plus d'efforts, une plus grande et surtout une plus *pure* quantité de fluides spirituels, de ces fluides qui s'échappent de la prière qui part d'un cœur sincère et dévoué au bien, cette épidémie, qui nous rappelle celle qui sévissait en Judée quand Jésus apparut, céderait sous l'influence spirite comme ont cédé les différents cas de même espèce traités individuellement à Paris, à Marmande, à Bordeaux, à Sétif et ailleurs.

Et, qu'on ne s'y trompe pas, les Esprits n'étant pas des êtres corporels, ce ne sont pas des armes corporelles qui pourront les combattre. Seules les armes spirituelles, c'est-à-dire les armes intelligentes telles que la moralisation, la persuasion, mais surtout la prière, produiront leurs effets ; et comme, pour lutter avec avantage avec un adversaire, il faut être plus fort que lui ; comme la force d'un Esprit est toute morale et non matérielle, il en résulte que plus celui ou ceux qui viendront les combattre auront sur eux de supériorité morale, c'est-à dire plus leur cœur sera pur, plus aussi les émanations fluidiques qu'ils dirigeront sur les Esprits auront de la force et de la puissance et parviendront plus tôt à les soumettre ou à les renvoyer. C'est ce qui nous explique ces cris des possédées de Morzines : « *Ces prêtres ne sont pas assez saints; ce sont de saints prêtres, de saints évêques qu'il nous faut.* » C'est ce qui nous explique encore comment, dans beaucoup de cas, que nous nous garderions bien de révoquer en doute, les mêmes cérémonies qui ont

échoué à Morzines ont parfaitement réussi : Ah ! c'est que celui ou ceux qui accomplissaient ces cérémonies avaient le cœur pur et une supériorité morale devant laquelle les mauvais Esprits étaient forcés de s'incliner. Car, remarquez-le bien, les possédées ne faisaient aucun cas des cérémonies, elles n'en parlaient jamais, elles ne disaient pas : ces cérémonies sont impuissantes, parce qu'elles sont incomplètes ou mal exécutées, elles ne s'occupaient que de l'état moral de ceux qui les accomplissaient : *Ils n'étaient pas assez saints.*

Parole profonde devant laquelle chacun doit s'incliner ; parole immense qui nous explique clairement la terreur salutaire que causait aux Esprits possesseurs de son temps la seule présence de Jésus et la facilité, la rapidité avec laquelle il chassait les démons. Parole immense et qui donnera plus que les « détachements d'infanterie » et les « médecins spéciaux » le remède infaillible auquel l'épidémie ne saurait résister. Un jour, qui, peut-être, n'est pas bien éloigné, viendra où des hommes se lèveront et parleront avec autorité aux Démons ou *Esprits imparfaits,* car ils seront assez saints pour leur imposer des lois. Jusque-là, que chacun de nous, dans la mesure de ses forces et dans les sphères d'action où Dieu l'a placé, s'efforce de travailler à éclairer ceux de nos frères, incarnés ou Esprits, que les ténèbres environnent encore; ceux qui, par leurs imperfections, sont encore plongés dans le vice et dans la méchanceté; ceux qui encore peuvent s'appeler des *démons,* mais qui porteront un jour, avant nous, peut-être, ce nom glorieux d'*anges* qui nous est à tous destiné.

Et maintenant, terminons en disant à M. Fumeaux et à tous ceux qui soutiennent avec lui la thèse catholique et antirationnelle que les diables, anges déchus, sont les auteurs des manifestations qui se produisent de nos jours :

« Est-ce qu'il n'est pas dit que Jésus-Christ est venu pour détruire l'empire de Satan, c'est-à-dire, le *mal*, en éclairant les hommes par la loi d'amour et de charité qu'il leur a sans cesse prêchée ? Pourquoi faites-vous donc Satan plus puissant aujourd'hui que jamais, au mépris des écritures, des apôtres et des prophètes ? Saint Paul n'assure-t-il pas (Coloss. II, v. 4) que la victoire de Jésus a été complète ? Jésus lui-même ne nous a-t-il pas dit (Jean, XII, v. 31) que le prince de ce monde allait être chassé ? Et n'est-il pas appelé dans l'Apocalypse (v. 5) le lion de Juda qui a vaincu ? Cela étant, êtes-vous bien venus de montrer sans cesse le Diable plus puissant qu'il n'a jamais été, et de faire de l'œuvre de Jésus une œuvre infructueuse ? »

Aug. Bez.

CORRESPONDANCE

Bordeaux, ce 1er août 1865.

Mon cher Monsieur Bez,

Un de mes amis me pose la question suivante ; aidez-moi, je vous prie, à la résoudre. Un spirite, témoin des manifestations qui se produisent devant beaucoup d'entre nous, soit dans nos réunions, et particulièrement dans l'isolement, a-t-il pour devoir

de les révéler seulement dans l'intimité, ou bien doit-il, par l'entremise des journaux spéciaux, les porter à la connaissance de tous ceux qui les lisent?

De même que ce spirite, j'ai besoin d'être éclairé ; car je considère mon opinion personnelle comme ayant peu de poids, et j'en ferai volontiers le sacrifice si la vôtre, appuyée sur l'expérience et sur les conseils des bons Esprits, lui était contraire. Voici mes considérations sur ce sujet. Nous sommes ou nous croyons être arrivés à l'époque d'une révélation nouvelle, et notre foi est grande parce que nous avons vu. Des phénomènes sans nombre se sont produits ayant un but commun, malgré qu'ils soient divers dans leurs manifestations, et nous les attribuons, sans les discuter, à une cause toute immatérielle, à un monde invisible enfin, qui se donne pour être ce que nous avons été et ce que nous serons encore, hommes ou femmes en ce monde ou dans d'autres, les différentes séries de l'humanité ne formant qu'une unité dans l'ordre de la création.

Ceci peut faire sourire les sceptiques; mais admettons que leur opinion nous est indifférente et que les relations d'un monde immatériel avec le nôtre sont généralement admises. Devons-nous, par crainte, par faiblesse, ou par une modestie exagérée, les conserver en notre cœur, pour en faire un bien qui demeurera le nôtre sans produire de fruits pour ceux qui croiraient sans avoir vu? Je ne le crois pas, et je ne crois pas davantage que, si nous les publions, nous le faisons par orgueil, puisque nous ne sommes que des instruments incapables de produire en nous, ou hors de nous, par le fait de notre volonté, les manifestations dont je veux vous entretenir.

Je serais donc d'avis que les phénomènes spirites dont nous sommes témoins ne nous sont accordés que pour les publier et les faire connaître autant qu'il est en notre pouvoir ; aussi ai-je cru, malgré les objections de mon ami, devoir porter à votre connaissance le fait suivant, sauf à me taire sur les autres si vous jugez que nous puissions, sans en être blâmés, ne point confesser tout ce que nous savons.

Il y a trente ans environ, l'ami dont je vous parle était alors dans sa vingt-quatrième année, et quoique sa jeunesse se fût passée sans maladie grave, on craignait qu'il ne fût ou ne devînt poitrinaire; il avait une sœur âgée de dix-neuf ans dont la santé n'était pas non plus affermie; leur mère, digne et sainte femme, s'inquiétait de l'avenir de ses enfants et priait Dieu de vouloir bien les lui conserver. Dans cette disposition d'esprit, elle eut une vision qu'elle racontait ainsi à son fils : *Mon cher enfant, la volonté de Dieu soit faite!* mais quel rêve j'ai eu cette nuit! figure-toi qu'un Esprit m'est apparu et m'a dit : *O femme! ne crains rien pour ton fils, il vivra heureux et longtemps sur la terre; quant à ta fille, elle mourra bientôt.* Quinze jours après, la jeune fille était morte, et le fils, rendu à la santé, est demeuré pour apprendre à aimer et servir Dieu.

Voilà, mon cher Monsieur Bez, tout ce que je voulais vous dire aujourd'hui, et si vous rassurez la personne en question, qui craint encore qu'on ne cherche à la connaître, j'espère bientôt vous donner la suite des choses dont elle a été témoin et qui ne me paraissent pas d'une moindre valeur.

Agréez, etc.

Votre dévoué frère en Dieu,

J. Delaby.

Le libre-arbitre est ou doit être, invariablement, le mobile de toutes nos actions. C'est pour cela que nous ne pensons pas que, *toujours*, même celui qui peut le faire sans nuire à ses intérêts, à sa position dans le monde ou à ses relations de famille, *doive* porter par la voie des journaux, à la connaissance de tous, les faits plus ou moins extraordinaires dont il a pu être témoin.

Il y a, du reste, deux manières bien différentes de se convaincre de la vérité du spiritisme et du progrès qu'il porte dans son sein. L'une produite par les faits, l'autre

puisée dans le raisonnement. Tout en reconnaissant la puissance des faits, nous déclarons pourtant que sans la doctrine qui vient en donner l'explication, ils ne peuvent amener que l'étonnement et non la conviction, c'est pourquoi nous préférons ceux qui ont cru sans avoir vu, parce qu'ils ont compris, à ceux qui ont beaucoup vu et n'en sont pas plus avancés parce qu'ils ne se sont pas rendu compte des lois qui ont amené les phénomènes.

En conséquence, nous ne sommes pas entièrement de l'avis de notre honorable correspondant et ami ; nous savons surtout, par expérience, qu'elles sont très-rares les conversions amenées par la lecture des faits attestés par des noms qui sont sans doute très-honorables, mais qui n'en sont pas moins entièrement inconnus; aussi ne croyons-nous pas qu'un spirite *doive considérer comme une obligation, comme un devoir imposé à sa conscience de spirite,* la publication des faits dont il a été le témoin.

Ceci dit, comme tout a son but et porte en lui-même son utilité et son enseignement, nous engageons vivement l'ami de M. Delaby à nous faire part des phénomènes qu'il a vu se produire. Nous les publierons avec plaisir, et nous nous efforcerons, par les remarques dont ils pourront être l'objet, de les rendre utiles et instructifs pour tous, non-seulement comme phénomènes curieux, mais, surtout, comme faits venant corroborer l'autorité d'une doctrine déjà acceptée et comprise par la plus grande partie de nos lecteurs.

Aug. Bez.

FIN DU TOME I.

puisée dans le raisonnement. Tout en reconnaissant la puissance des faits, nous déclarons pourtant que sans la doctrine qui vient en donner l'explication, ils ne peuvent amener que l'étonnement et non la conviction, c'est pourquoi nous préférons ceux qui ont cru sans avoir vu, parce qu'ils ont compris, à ceux qui ont beaucoup vu et n'en sont pas plus avancés parce qu'ils ne se sont pas rendu compte des lois qui ont amené les phénomènes.

En conséquence, nous ne sommes pas entièrement de l'avis de notre honorable correspondant et ami ; nous savons surtout, par expérience, qu'elles sont très-rares les conversions amenées par la lecture des faits attestés par des noms qui sont sans doute très-honorables, mais qui n'en sont pas moins entièrement inconnus ; aussi ne croyons-nous pas qu'un spirite doive considérer comme une obligation, comme un devoir imposé à sa conscience de spirite, la publication des faits dont il a été le témoin.

Ceci dit, comme tout a son côté et porte en lui-même son utilité et son enseignement, nous engageons vivement l'ami de M. Delaly à nous faire part des phénomènes qu'il a vu se produire. Nous les publierons avec plaisir, et alors nous nous efforcerons, par des remarques dont ils pourront être l'objet, de les rendre utiles et instructifs pour tous, non seulement comme phénomènes curieux, mais, surtout, comme faits venant corroborer l'autorité d'une doctrine déjà acceptée et consacrée par la plus grande partie de nos lecteurs.

Aug. Bez.

FIN DU TOME I.

TABLE

DES

MATIÈRES DU PREMIER VOLUME

Pag.

A nos lecteurs 1
Le spiritisme et M. F. Fumeaux (S. J.)..... 5, 25, 49, 97, 121, 145, 169, 193, 218, 241 et 265
Les obsessions et les spirites de Marmande 10
Correspondance : Lettre A. Delanne........................ 44
Spirites et spiritualistes.. 51
Les Olympiades.. 66
Inauguration d'un groupe spirite .... 67 et 73
Bibliographie : *La Luce* 78
L'union fait la force (poésie) 85
Chronique du *Grand Journal*.................................... 88
L'*Unità cattolica* et le spiritisme........................ 104
Correspondance : Lettre A. Delanne 115
Chronique parisienne.. 130
Variétés.. 135
Raison et charité dans le spiritisme 150
Correspondance : Lettre J. Chapelot 152
L'antidote du spiritisme (bibliographie).................. 161
Un sorcier en police correctionnelle 190
Nouvelles cures à Marmande.................................. 201
Immortalité.. 215, 236 et 262
Explications.. 217
Correspondance : Lettre J.-B. Main 223
D° Lettre J. Chapelot 234
Chronique parisienne : Les frères Davenport 256
Correspondance : Lettre J. Delaby........................ 282

Communications médianimiques.

Pag.

L'utilité de la prière 24
Abraham Lincoln 37
Wilkes Booth 44
Stances au spiritisme 48
Vices et vertus des riches de la terre 93
La société moderne 139
De l'éternité des peines 144
Le chant d'un trépassé 165
Des passions chez l'homme 166
Sur le dogme de l'éternité des peines 179
Thérèse 186
La rose et le chardon (fable spirite) 233

Bordeaux, imprimerie de A. LEFRAISE, rue Ste-Catherine, 56
(Bazar-Bordelais).

Ouvrages de M. ALLAN KARDEC *sur le Spiritisme*

Ces ouvrages se trouvent, à Paris, chez MM. DIDIER et Comp., quai des Augustins; — LEDOYEN, Galerie d'Orléans (Palais-Royal); au bureau de la *Revue spirite,* rue Sainte-Anne, 59 (passage Sainte-Anne).

LE SPIRITISME A SA PLUS SIMPLE EXPRESSION. — Exposé sommaire de l'enseignement des Esprits et de leurs manifestations. — Brochure grand in-18. — Cette brochure, étant destinée à populariser les idées spirites, est vendue aux conditions suivantes : Prix de chaque exemplaire, 15 centimes; par la poste, 20 centimes. — 20 exemplaires ensemble, 2 fr., ou 10 centimes chacun; par la poste, 2 fr. 60 c.

QU'EST-CE QUE LE SPIRITISME? — Guide de l'observateur novice des manifestations des Esprits.— 3e édition entièrement refondue et considérablement augmentée. — Grand in-18. Prix : 75 centimes; par la poste, 90 centimes.

LE LIVRE DES ESPRITS *(Philosophie spiritualiste).* — Contenant les principes de la doctrine spirite sur l'immortalité de l'âme, la nature des Esprits et leurs rapports avec les hommes, les lois morales, la vie présente, la vie future et l'avenir de l'humanité, selon l'enseignement donné par les Esprits supérieurs à l'aide de divers médiums. — 13e édition, grand in-18 de 500 pages, 3 fr. 50 c.; par la poste, 4 fr. — Edition in-8o de 500 pages, 6 fr.; par la poste, 6 fr. 80 c.

LE LIVRE DES MÉDIUMS *(Spiritisme expérimental).* — Guide des médiums et des évocateurs; contenant l'enseignement spécial des Esprits sur la théorie de tous les genres de manifestations, les moyens de communiquer avec le monde invisible et de développer la faculté médianimique, les difficultés et les écueils que l'on peut rencontrer dans la pratique du spiritisme : 6e édition. — Grand in-18 de 500 pages. Prix : 3 fr. 50 c.; par la poste, 4 fr.

VOYAGE SPIRITE EN 1862, par M. Allan Kardec, contenant : 1o les observations sur l'état du spiritisme; 2o les instructions données dans les différents groupes; 3o les instructions sur la formation des groupes et sociétés, et un modèle de règlement à leur usage. — Brochure grand in-8o, format et justification de la *Revue spirite.* — Prix : 1 fr. pour toute la France; pour l'étranger, le port en sus.

IMITATION DE L'ÉVANGILE selon le spiritisme. — Contenant l'explication des maximes morales du Christ, leur concordance avec le spiritisme et leur application aux diverses positions de la vie. — Un fort volume in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

OUVRAGES DIVERS SUR LE SPIRITISME

Histoire de Jeanne Darc, dictée par elle-même à Mlle Ermance Dufaux, alors âgée de 14 ans. Grand in-18. Prix : 3 fr.; *franco,* 3 fr. 50 c.

Fables et poésies diverses, par un Esprit frappeur. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.; *franco,* 2 fr. 30 c.

Réflexions sur le spiritisme, les spirites et leurs contradicteurs, par J. Chapelot. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Appel des vivants aux Esprits des morts, par E. Edoux. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c. — Lyon, bureau de *la Vérité,* 48, rue de la Charité.

Sermons du R. P. Letierce, réfutés par un spirite de Metz. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

Réponse aux sermons du P. Nicomède, par J. Guérin. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Les Miracles de nos jours, par Auguste Bez. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 20 c.

Lettres aux ignorants, par V. Tournier. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

L'Éducation maternelle, par Mme E. Collignon. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

La vérité sur le spiritisme. Le spiritisme sans les Esprits, par un spirite théoricien. Deux brochures. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Révélations sur ma vie surnaturelle (3e édition), par D. D. Home. 1 fort vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

La guerre au Diable et à l'Enfer, par Jean de la Veuze. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

Comment et pourquoi je suis devenu spirite? par J.-B. Borreau. Prix : 2 fr.

Almanach spirite pour 1865, 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

Désarroi de l'empire de Satan, par A.-L. Salgues. Prix : 1 fr.

La Pluralité des existences de l'âme, par André Pezzani. 1 fort vol. Prix : 3 fr 50 c.

Entretiens familiers sur le spiritisme, par Mme Émilie Collignon. Brochure in-8o. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 20 c. — Bordeaux, aux bureaux de l'imprimerie A. Lefraise, 56, rue Sainte-Catherine.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

La Revue spirite. Paris; directeur-gérant, Allan Kardec; 1 fois par mois. — France et Algérie, 10 fr. par an.

La Vérité. Lyon; directeur-gérant, E. Edoux; hebdomadaire. — Lyon, 7 fr. par an; départements et Algérie, 9 fr.

L'Avenir. Paris; directeur-gérant, Alis d'Ambel; hebdomadaire. — France et Algérie, 9 fr. par an.

L'Echo d'outre-tombe. Marseille; directeur-gérant, P. Gillet; hebdomadaire. — France et Algérie, 10 fr. par an.

Bordeaux, imprimerie de A. LEFRAISE, rue Sainte-Catherine, 56
(Bazar-Bordelais).